

# Saint Clar s'engage pour l'environnement

## DOSSIER STATION EPURATION

UNE NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX POUR REpondre AUX NOUVELLES NORMES EUROPEENNES SUR L'ENVIRONNEMENT ...!

la surveillance de l'ouvrage est contractuelle et la délégation permanente est confiée à la société **VEOLIA EAU**. Un rapport annuel complet sur les missions essentielles est transmis à la commune. Ces missions sont :

COLLECTER ET DEPOLLUER LES EAUX USEES

CONTRIBUER A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PREPARER L'AVENIR EN GARANTISSANT LA BONNE GESTION DU SERVICE ET DE SES EQUIPEMENTS.

**LE CONSEIL GENERAL ( SATESE) service Assistance Technique à l'exploitation des Stations d'Épuration** en partenaire privilégié nous assure un suivi rigoureux annuel du fonctionnement de la station d'épuration.

Il exerce un rôle permanent de conseil averti et plus notamment pour la création de la nouvelle station.

### IMPORTANT

**LES EQUIPEMENTS D'UNE STATION D'EPURATION DOIVENT REpondre A LA REGLEMENTATION ET AUX NORMES EUROPEENNES EN VIGUEUR.**

#### Etat de la station aujourd'hui

..Construite en 1989 ( aucune loi sur l'eau):

Elle traite la pollution carbonée (matières en suspension organique.) Ces suspensions se transforment en boue.

Elle rejette les effluents traités dans le ruisseau le SAGAYOT, ce dernier est essentiellement alimenté par les dits rejets;

Le SAGAYOT alimente la SAUDRUNE qui elle-même se jette dans le TOUCH ( classé en zone sensible )

La station va avoir 20 ans .

Capacité : 500 équivalents habitants

Un raccordement est égal entre 2,5 et 3 personnes.

A ce jour 250 foyers y sont raccordé.

L'équipement est usé, la filière n'est plus adaptée, aujourd'hui le système de lits bactériens n'est plus utilisé (obsolète), absence de silo pour le stockage des boues, accès difficile pour les interventions techniques, habitations à moins de 100 m des bassins actuels et enfin la qualité des rejets ne répond plus aux normes en vigueur.

Les paramètres de caractérisation des eaux usées sont à la limite autorisée pour ce type de station.

#### La station demain

Compte tenu des charges reçues et projetées

( amélioration de la collecte et l'extension des réseaux), de l'évolution de la réglementation relative aux normes de rejets et de la vétusté de la station d'épuration, la municipalité est contrainte de réaliser une nouvelle station pour une amélioration du traitement des eaux usées avec une capacité de 2000 équivalents habitants et une possibilité d'extension.

Nouvelles directives européennes en vigueur:

La réglementation oblige le traitement du PHOSPHORE et de L'AZOTE que l'actuelle station ne peut traiter. De plus, la rivière LE TOUCH classée en zone sensible, exige le traitement de l'azote et du phosphore.

**Cette situation inconfortable pour notre commune est d'autant plus préjudiciable que cet ouvrage est désormais soumis à déclaration et non plus à autorisation suite à la loi sur l'eau du 03 janvier 1992 et de ses décrets du 29 Mars 1993.**

**Aucune modification ou extension n'est possible sans la prise en compte de cette nouvelle réglementation.**

La station actuelle n'est pas adaptable tant au niveau de la nouvelle norme de rejet qu'à une extension de sa capacité pour des raisons budgétaires, Son coût se révélant supérieur à la mise en œuvre d'une nouvelle station.

**« En 2015 l'ensemble des collectivités devront s'être conformé aux nouvelles normes »**

La nouvelle station aura une capacité nominale de 2000 Equivalent Habitants . Elle sera conçue pour permettre une EVENTUELLE extension à 4000 EH à long terme. Le montant estimatif de l'opération s'élève environ à 1 500 000 euros HT

Le plan d'épandage actuel sera conservé et modifié afin d'intégrer les nouvelles caractéristiques des boues produites.

La station actuelle pourra être démantelée; à la charge de la commune 50 000 Euros ( aucune subvention n'est prévue pour les démolitions, un appel d'offre sera lancé).

### SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le site retenu pour le projet est situé en ZONE A du P L U qui autorise les constructions liées à la réalisation d'équipements d'infrastructures et les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics.

Le site est accessible par le chemin rural de Castelcaillou depuis la route de Saint Lys.

Le plan d'aménagement a été approuvé par le SDAGE ADOUR GARONNE ( Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux )

Le SDAGE fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau sur le bassin ADOUR GARONNE.

La réglementation en matière de pollution sera respectée  
L'objectif de qualité fixé sur le Touch classé en zone sensible sera également atteint.

Le projet suit également les orientations du schéma départemental à vocation piscicole et halieutique de la Haute Garonne.

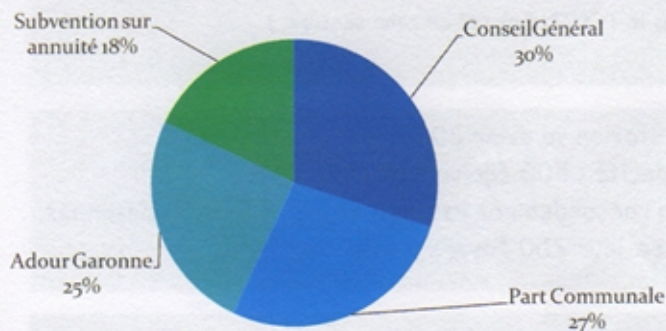
La station va être construite sur 2000M2 de la réserve foncière communale.

Par délibération du 20 février 2006 ,ce terrain de 32 600 M2 au lieu dit : « Couloume » cadastré Section A315, A316,A317,A318 a été acquis le 21 Juillet 2006 pour un montant de 16 300 Euros HT. (étude de Maître VERDIER à SAINT LYS).

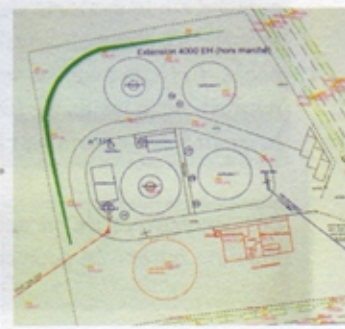
Ce terrain étant classé en ZONE NC ( zone agricole) de l'ancien POS au moment de son achat.

• Montant des travaux.....	1 350 000 euros
• Document incidence (SIEE).....	4 940 euros
• Mission topographique (Paillarès).....	2 620 euros
• Sondage géotechnique (Sols et Eaux).....	4 873 euros
• Rémunération Maître d'œuvre .....	37 932 euros
• Rémunération coordinateur (ELYFEC).....	3 240 euros
• Rémunération (APAVE).....	9 650 euros
• Provision pour : essais garantie, révision des prix, aléas.....	86 745 euros
<b>TOTAL HT.....</b>	<b>1 500 000 euros</b>

### FINANCEMENT



**SITE D'IMPLANTATION  
ZONE DE COULOUME**



Mairie de Saint Clar  
Etienne GASQUET  
MAITRISE D'OUVRAGE

Bureau ingénierie délocalisé de Muret  
MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX

DDE direction départementale de l'équipement haute garonne:  
MAITRISE D'ŒUVRE